



Association
des ingénieurs
municipaux
du Québec

Mémoire sur l'avenir de l'eau à Montréal

**Déposé à la Commission sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs.**

27 septembre 2023

INTRODUCTION

L'association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) est un regroupement d'ingénieurs œuvrant au sein de plus de 112 municipalités et 10 municipalités régionales de comtés. Fondé il y a 60 ans, sa mission est de soutenir les ingénieurs municipaux dans l'exercice de leur profession, favoriser le développement de leurs compétences et contribuer à l'amélioration de la gestion municipale au Québec. Aussi, nous désirons féliciter la ville de Montréal pour cette démarche de réflexion stratégique, essentielle et pertinente. Nous reconnaissons les grands enjeux vécus par Montréal et qui ont été bien décrits lors de la présentation du 24 août., ils illustrent ce qui est observé dans d'autres municipalités, bien qu'à des échelles et ampleurs différentes.

Les gestionnaires d'actifs membres de l'AIMQ sont préoccupés par la fiabilité et la pérennité des services d'eau qui, bien qu'essentiels, sont en concurrence avec les multiples besoins citoyens, qu'ils soient offerts par les villes ou les autres paliers de gouvernements (transport collectif, santé, éducation, sécurité publique, etc.). L'AIMQ désire donc utiliser cette fenêtre et ajouter sa voix pour mettre en lumière les enjeux qui mettent en péril les services d'eau et amener des pistes de réflexions et des solutions qui pourraient s'appliquer à l'ensemble des municipalités du Québec.

Notons que les observations et suggestions faites ci-après ne s'adressent pas qu'à la Ville de Montréal mais bien à l'ensemble des acteurs concernés par l'eau; gouvernements, ministères, associations, citoyens, entreprises, etc. Nous jugeons important de tirer profit de l'expérience montréalaise pour encourager le déploiement de meilleures pratiques de gestion d'actifs afin d'éviter que la même situation ne se produise dans les villes plus jeunes.

LES ENJEUX

Selon le *Portrait des infrastructures en eaux municipales du Québec 2022* ⁽¹⁾, la valeur des actifs de l'eau pour l'ensemble du Québec est estimée à près de 173 milliards de dollars. Les infrastructures en eau de la ville de Montréal (33G\$) représentent donc 20% du parc d'actifs.

Nous croyons que les enjeux identifiés par la Ville de Montréal sont justes. Bien que l'équité intergénérationnelle ait abordé l'aspect du financement des services, nous croyons essentiel de l'aborder de façon distincte et d'y accoler deux autres enjeux cruciaux. Notre mémoire portera donc sur les 7 enjeux suivants:

1. Utilisation responsable de l'eau
2. Protection de la ressource
3. Adaptation et résilience
4. Équité intergénérationnelle
5. Financement
6. Capacité de réalisation
7. Gouvernance

LES PISTES DE SOLUTION

En regard des différents enjeux évoqués, nous présentons ci-après des pistes de solutions. Afin de cibler ces actions, nous avons mis en italique et entre parenthèse les acteurs concernées par chacune des actions.

1. Utilisation responsable de l'eau

Montréal a des ouvrages dont la capacité dépasse les besoins, ce qui n'est pas le cas partout. Il demeure toutefois important de s'attaquer au gaspillage, que ce soit pour réduire les dommages collatéraux des fuites et des bris, limiter les ruptures de services, diminuer les coûts de production, et surtout, éviter d'agrandir inutilement les usines de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

a) **Fuite sur les réseaux publiques** (*Ville*):

Ce problème est généralement plus marqué dans les villes plus âgées. Les villes plus jeunes devraient toutefois s'inspirer des expériences vécues par d'autres pour mettre en place une saine gestion de leur actif dès maintenant et éviter de se retrouver avec des taux de fuites élevés. Ainsi, nous appuyons les recommandations de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* ⁽²⁾ (SQEEP) visant à faire de la recherche active de fuites et à les réparer promptement. La Ville de Montréal s'est doté d'équipes internes et a développé une expertise à cet égard. Son leadership en formation de la main-d'œuvre est un exemple à suivre et nous l'invitons à poursuivre sur cette voie. Il en va de même avec la poursuite des auscultations de conduites de grands diamètres, une pratique incontournable pour assurer la fiabilité des ouvrages à impact majeur.

Également, il serait utile de fixer des cibles de taux de fuites et s'assurer que les programmes de d'entretien, de réhabilitation ou de remplacement de conduites soient assez ambitieux pour les rencontrer. La création d'un tableau de bord public illustrant la performance des réseaux et incluant un balisage avec des villes comparables est une bonne pratique recommandée qui favoriserait la compréhension des enjeux par la population et les décideurs.

b) **Arrosage** (*ville et citoyens*):

Si ce n'est déjà fait, il est requis de limiter la période d'arrosage comme le recommande la SQEEP et surtout, de mettre en place des patrouilles permettant le contrôle de cette réglementation. Cela signifie l'embauche de ressources en-dehors des heures régulières. Celles-ci ne devraient pas craindre d'émettre des constats d'infraction. Nous croyons que l'époque des billets de courtoisie est révolue.

Les villes devraient aussi autoriser et promouvoir les couvre-sols végétaux demandant moins d'eau, encourager l'herbicyclage et subventionner l'achat de barils récupérateur d'eau de pluie qui serviront à arroser les plates-bandes et les potagers.

c) Refroidissement/climatisation à l'eau (ville et commerces):

Le refroidissement et la climatisation à l'eau sans recirculation sont théoriquement interdits dans bien des villes, tel qu'encouragé par la SQEEP. L'application de la réglementation est toutefois loin d'être contrôlée. Le manque de personnel est en cause, mais aussi le manque d'expertise. À cet égard, il est suggéré que la Régie du Bâtiment du Québec développe une formation adaptée pour les inspecteurs en bâtiment. Au besoin, les villes pourraient aussi donner des contrats d'inspection à des firmes privées pour effectuer une tournée complète de leur industries, commerces et institutions (ICI).

d) Fuites dans le domaine privé (ville et citoyens) :

Des programmes d'inspection obligatoire de la plomberie interne pourraient être mis en place, en débutant par les multi-logements. De là découleraient des rapports indiquant où des fuites sont et obligeant leur réparation dans un certain délai sous peine d'amende. Cette obligation de réparer les fuites devrait être incluse dans la réglementation municipale si ce n'est déjà fait.

e) Utilisation dynamique du parc de compteurs (ville et ICI) :

Encouragées par la SQEEP, la plupart des villes ont munis leur ICI de compteurs d'eau. La relève de ces compteurs devrait se faire de façon régulière (minimalement aux trimestres). Cela permettrait de mettre en place des pratiques proactives de détection d'anomalies, d'en informer les ICI concernés et de leur demander de réparer promptement leurs fuites. Cette obligation devrait être incluse dans la réglementation municipale si ce n'est déjà fait.

Il est à noter que l'implantation des compteurs (qui demeurent de propriété municipale) ajoute un nouveau groupe d'actifs dans le parc d'infrastructures à gérer par les villes en plus de ceux déjà pris en charge. Des méthodes de suivi, de maintien et d'entretien de ces actifs doivent être développés pour garantir leur pérennité et leur performance.

g) Consommation institutionnelle (gouvernement provincial):

Les institutions peuvent être d'important consommateurs. Qu'on pense à des hôpitaux, des CHSLD ou des écoles. Malheureusement, ces immeubles gouvernementaux sont non tarifables et ne sont pas toujours munis de compteurs. Il y a lieu de s'assurer que le gouvernement provincial fasse sa part et installent à ses frais des compteurs compatibles dans ses immeubles, tel que cela est prévue à la SQEEP. Si l'eau ne peut être facturé, les villes devraient néanmoins exiger des institutions qu'elles produisent un bilan annuel démontrant les actions réalisées pour diminuer leur consommation.

h) Sensibilisation (Ville, gouvernement, associations):

Nous appuyons bien sûr la poursuite et l'accentuation des campagnes de sensibilisation sur le bon usage de l'eau et sa protection, en collaboration avec le gouvernement et les regroupements d'acteurs en environnement. De plus, dans le contexte où le financement des services est au cœur de la problématique, le coût réel de l'eau aurait avantage à être mieux diffusé et expliqué.

i) Installation de compteurs et tarification (Ville, citoyens et ICI) :

La question de la tarification est un sujet vaste et plus complexe qu'il n'y paraît. Elle nécessite une expertise pointue qui n'est pas dans le cursus habituel de l'ingénieur. Notre opinion est donc ici donnée bien humblement.

Dans un premier temps, l'installation de compteurs dans les ICI est essentielle pour connaître les consommations et donc, les pertes. Nous croyons fermement en cette mesure de gestion issue de la SQEEP. Si un mode de tarification utilisateur-payeur est ensuite implantée dans les ICI (équipés à 100% de compteurs), il devrait inciter l'économie.

En ce qui concerne le secteur résidentiel, nous privilégions le maintien d'une approche par échantillonnage pour connaître la consommation moyenne puisque le déploiement à grande échelle en *retrofit* serait trop énergivore. De surcroît, l'économie d'eau n'aurait qu'un impact limité sur le coût total puisque seuls les coûts d'opération variables diminueraient. Or, selon la ville de Montréal, ceux-ci ne représentent que 13% du coût complet de l'eau. Les frais d'opération fixes et les besoins en immobilisations demeurant les mêmes soient 87%, l'économie d'eau générée par une tarification utilisateur-payeur risquerait de se traduire par une hausse du coût unitaire, le dénominateur (m³ d'eau produit) diminuant plus vite que le numérateur (coût complet de l'eau). Ce résultat est contre-intuitif et les hausses de tarifs risquent d'être difficilement acceptées par les citoyens. Soulignons que le vrai enjeu pour la ville de Montréal n'est pas la capacité mais bien la fiabilité ou autrement dit le maintien de ses actifs ainsi que l'ajout d'infrastructures pour améliorer sa performance environnementale. Pour financer l'ensemble de ces besoins par la tarification, il faudrait tripler le tarif actuel puisque seulement le tiers des besoins est issu de la taxe foncière. On peut même penser que l'impact de la réduction de consommation chez les usagers obligerait à quadrupler voire quintupler le tarif unitaire. Ce fut d'ailleurs le cas à Toronto. C'est un pensez-y bien...

À court terme, nous croyons sage d'obliger l'installation de compteurs dans tous les nouveaux bâtiments incluant le résidentiel et d'en faire la relève pour des fins de gestion (amélioration des connaissances liées à l'utilisation de l'eau, détection d'anomalies et gestion des correctifs). La tarification volumétrique pourrait être mise en place pour les nouveaux immeubles résidentiels (nous assumons qu'elle l'est déjà à 100% pour les ICI), puis graduellement étendue à ceux qui le souhaitent et qui collaborent ainsi volontairement à l'installation d'un compteur, rendant l'opération de pose plus efficiente au niveau résidentiel.

j) Promotion d'appareils éco-responsables (Ville, gouvernement):

Nous suggérons de mettre en place des programmes de distribution d'appareils éco-responsables (ex : pommes de douche et toilettes à débit réduit, bacs de récupération d'eau de pluie, etc.) gratuits ou à prix réduit. Ces programmes pourraient aussi être promus et gérés par le gouvernement du Québec ou les dépenses admissibles à l'aide financière des gouvernements supérieurs.

k) Gestion de l'eau souterraine (Ville, gouvernement, industries)

Bien que cela ne concerne pas vraiment la Ville de Montréal, nous désirons souligner que plusieurs collectivités rurales dépendent entièrement de l'eau souterraine comme source d'eau potable. Au Québec, cela touche plus de 1,5 millions de personnes. Or, le principal usager de l'eau souterraine au Québec est le secteur industriel : l'industrie des pâtes et papiers, du pétrole, des mines, de la métallurgie, de la chimie et de l'eau embouteillée.

Au cours des dernières années, la croissance de certaines populations rurales a été plus marquée que pour l'ensemble de la province. La demande est de plus en plus forte à l'égard des nappes phréatiques, alors que les changements climatiques risquent de diminuer leur capacité à se renouveler. Le groupe de recherche *Ouranos* indique en effet que la fréquence, l'intensité et la durée des sécheresses vont clairement s'amplifier dans les années à venir.

Parmi les clés pour une meilleure gestion des eaux souterraines, on retrouve certainement une planification responsable du développement, un contrôle strict des volumes pompés selon les usages, un régime d'autorisation et des redevances justes en lien avec la valeur de l'eau. Il s'agit là d'un autre volet complexe que nous n'avons pas le temps d'élaborer. Mais l'enjeu de la disponibilité de l'eau souterraine mérite certainement d'être étudiée attentivement.

2. Protection de la ressource

Plusieurs facteurs contribuent à la pollution des cours d'eau et empêchent le plein recouvrement des usages de l'eau et des berges. Les plus importants sont listés ci-après en ordre de priorités, et des pistes de solutions sont suggérées.

a) Traitement limité des usines d'assainissement

De nouvelles normes ont été édictées par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux*. Montréal a débuté des travaux visant la désinfection, ce que nous saluons. Mais nous savons qu'un traitement biologique devra aussi être ajouté. Il s'agit là de chantiers titanesques, non seulement pour Montréal mais aussi pour les autres villes qui doivent moderniser leurs installations. Cela interpelle non seulement la capacité de payer des citoyens mais aussi la capacité de réalisation des villes. Il s'agit là d'un enjeu majeur qui doit être adressé promptement et avec le plus grand sérieux si la province de Québec veut rattraper son retard environnemental. Nous croyons que les villes ne peuvent être laissées seules pour mener à bien ces projets d'une envergure inédite. Le gouvernement du Québec devrait réserver des sommes spécifiques et mettre sur pied un bureau de projet spécialisé et centralisé, qui prendrait en charge les projets municipaux majeurs ou les supporterait (selon le choix de la municipalité), un peu à la manière dont il l'a fait lors de la construction des usines il y a 30 ans avec le *Programme d'assainissement des eaux* et la *Société québécoise d'assainissement des eaux*. Le personnel municipal devrait toutefois être partenaire dans la conception et la réalisation de projet afin de développer l'expertise interne et assurer l'intégration aux ouvrages existants.

b) Surverses

Ce phénomène est accentué à Montréal du fait qu'une grande proportion des réseaux sont unitaires. L'idée de travailler sur le domaine bâti pour gérer les eaux pluviales est bienvenue. Mais nous croyons que la ville devrait aussi développer un plan à long terme pour séparer son réseau unitaire ou au moins une partie, dans la mesure du possible. Un réseau pseudo-séparatif serait ainsi créé ce qui aurait pour effet de diminuer les volumes des surverses mais aussi de favoriser la résilience climatique, faisant d'une pierre deux coups. Ces réseaux sont en effet moins affectés par les pluies courtes et intenses donc ils sont moins à risque de refoulement dans les sous-sols. Bien sûr, cette séparation ne peut se faire sans l'ajout de nouveaux émissaires. Ces éléments structurants devraient donc être planifiés dès le départ. Une gestion des attentes citoyennes devrait aussi être mise en place car l'amélioration du bilan des surverses sera longue et ne pourra se faire que sur plusieurs décennies (d'autant plus que la performance est variable selon la pluviométrie). Ce type de travaux, extrêmement coûteux il va sans dire, devrait faire l'objet d'un financement spécifique une fois les usines d'assainissement mises aux normes avec un traitement secondaire et tertiaire.

À court terme, il est souhaitable de réduire à la source les débits d'eau véhiculés jusqu'aux usines d'épuration. Cela implique de diminuer les eaux parasites d'infiltration en augmentant les investissements en réhabilitation de conduite d'égouts. Le recyclage des eaux usées par les entreprises ou institutions devraient aussi être encouragés.

En parallèle, il serait opportun d'évaluer la possibilité d'enlever les flottants à certains points de surverses plus sensibles, tout en assurer une exploitation et un entretien adéquat de ces ouvrages.

La construction de bassins de rétention sanitaire souterrain en milieu urbain, comme a notamment choisi de le faire Montréal, est une solution qui, bien que coûteuse, permet d'avoir un impact direct et rapide sur la fréquence des surverses en réduisant les débits de pointe. Il peut s'agir aussi d'une solution locale permettant de compenser directement l'ajout de débit provenant du développement et du redéveloppement.

c) Rejets industriels

La ville de Montréal possède des ressources spécialisées capable d'effectuer l'inspection et le contrôle des rejets industriels. C'est une pratique qui devrait inspirer les villes ayant d'importants parcs industriels. D'autres pourraient se regrouper à travers des ententes intermunicipales pour se partager ce type de ressources spécialisées.

d) Rejets agricoles

Bien que peu ou pas présent sur l'île de Montréal, nous abordons ce point pour suggérer que le gouvernement déploie aussi des efforts pour contrôler la pollution issue du monde agricole (épandage de fertilisant, érosion des berges, protection des bandes riveraines, entretien des réseaux de drainage des champs, etc.).

e) Raccordements inversés

Comme indiqué dans la présentation du 24 août, la recherche et la correction des raccordements croisés est une démarche longue et ardue. Bien que nous appuyions sa poursuite, nous désirons surtout souligner l'importance de ne pas amplifier le problème en mettant en place des pratiques d'inspection adéquates pour les nouveaux bâtiments ou les reconstructions. D'expérience, nous constatons que cette tâche cruciale est sujette à être escamotée ou à « tomber entre 2 chaises ». Miser sur l'inspection, c'est rentable! Des amendes pourraient aussi être appliquées lorsqu'un raccordement inversé est constaté.

f) Contaminants émergents

Les usines, tant d'eau potable que d'assainissement des eaux usées, ne peuvent traiter tous les paramètres. L'ampleur des investissements requis pour rencontrer les normes qui entreront en vigueur en 2030 pour certaines grandes usines est déjà hors du commun. Les citoyens doivent avoir des attentes raisonnables compte tenu de l'état des connaissances et des technologies de traitement disponibles. Nous croyons qu'il faut plutôt privilégier une approche de bannissement et de contrôle à la source des polluants émergents (PFAS, microplastiques, etc.). La collaboration avec le monde de la recherche universitaire appliqué doit s'intensifier.

3. Adaptation et résilience

L'adaptation des infrastructures existantes à la densification du milieu bâti et aux aléas climatiques plus intenses et plus fréquents est le grand défi des ingénieurs municipaux. Ce défi ne sera relevé que grâce à une multitude d'actions et de solutions. Nous en proposons ci-après quelques-unes. Soulignons qu'une approche de gestion de risque doit être utilisée puisqu'il est irréaliste de penser que les infrastructures d'égouts, même adaptées, pourront recevoir tous les types de pluie. La diminution des risques passera non seulement par le cadre public, mais aussi par une amélioration de la protection privée.

a) Mieux planifier et contrôler le développement (*ville, gouvernement*)

La planification du développement et du redéveloppement doit se faire dans une démarche concertée avec les arrondissements et les villes liées. La densification impose d'arrimer le rythme du développement avec l'adaptation des infrastructures et des mécanismes doivent permettre de le planifier bien en amont.

Pour contrer la pénurie de logement, il serait intéressant de favoriser la transformation des bâtiments inoccupés existants plutôt que la construction de nouveaux immeubles. À priori plus écologique, une réglementation et des programmes d'aide financière accessibles aux promoteurs pourraient être mis en place à l'échelle de la province pour favoriser la création de logements abordables.

b) Adapter le milieu bâti, légiférer et aider (*ville*)

Nous sommes d'accord avec l'approche « choisir où inonder » et transformer le milieu bâti. Ainsi, il est prioritaire d'identifier les zones à risques (ex : cuvette) et d'y interdire l'aménagement de sous-sols et de garage en contre-pente. Les villes devraient aussi mettre en place des programmes pour aider les citoyens de ces zones à risque à adapter leur résidence.

c) Libérer les cours d'eau (ville)

La remise au jour de certains cours d'eau intérieurs en leur intégrant des plaines ou ouvrages de débordements est une approche intéressante pour améliorer les niveaux de service.

d) Améliorer la protection privée (ville et citoyens)

Un peu sur le modèle des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec, des programmes d'inspection des résidences pourraient être mis en place de façon à fournir des recommandations aux citoyens en vue de mieux se protéger : drainage des terrains privées, clapets, pompes de puisard, raccordement des gouttières au drain français, etc. L'installation de pompe de relèvement devrait être rendue obligatoire et intégrée dans la réglementation. Enfin, peut-être y a-t-il lieu de se questionner sur l'opportunité d'inclure les compagnies d'assurances dans cette démarche.

e) Favoriser la gestion des eaux pluviales sur site (ville)

À l'instar du Règlement 20-030 de la Ville de Montréal qui prévoit les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales des immeubles sur son territoire, plusieurs mesures de gestion des eaux pluviales sur les terrains privés sont à encourager, voire à imposer : aménagements paysagers et jardins d'eau, bacs de récupération de l'eau de pluie, construction de toits verts sur les grands immeubles, limitation des surfaces imperméables de façon significative, contrôle et stockage des eaux de ruissellement, etc.

f) Envisager la séparation des réseaux unitaires (ville)

Tel qu'évoqué au paragraphe 2b), les villes ayant des réseaux unitaires devraient élaborer un plan à long terme en vue de les séparer. Cette séparation ne peut se faire sans l'ajout de nouveaux émissaires. Ces éléments structurants devraient donc être planifiés dès le départ. Ce type de travaux, extrêmement couteux il va sans dire, devrait faire l'objet d'un financement spécifique par les gouvernements supérieurs.

4. Équité intergénérationnelle

Nous adhérons fortement au principe de ne pas pelleter les problèmes et les dettes dans la cours des générations futures. En plus d'être inéquitable, cela revient à payer plus cher pour un service moindre au cours du cycle de vie.

Nous savons que compte tenu des périodes de développement des « vieilles villes » comme Montréal, le taux de désuétude ira en s'accroissant rapidement au cours des prochaines décennies. Il y a plus de 10 ans, la ville de Montréal a fait preuve de prévoyance et de responsabilité en instaurant une taxe spéciale relative à l'eau. Cette taxe devait lui permettre de financer son maintien d'actif de façon autonome, ce qui est une pratique à saluer et à encourager vivement. Or, nous sommes surpris de voir que cette taxe spéciale n'a augmenté que de 3,3% en 10 ans. Il s'agit donc d'un recul en regard de l'inflation et des coûts de construction qui ont explosés depuis la pandémie. Comment est-ce possible? Est-ce que les hausses prévues ne se sont pas matérialisées dû à des considérations politiques? Nous

croyons que **les services de l'eau**, par leur nature essentielle, **ne devraient pas être soumis aux aléas politiques**.

Actuellement, les villes ne disposent pas de sources de revenus très variées. Qu'on utilise la taxe foncière, la taxe dédiée ou la tarification, le payeur demeure le même et c'est le propriétaire. Or, **la taxe foncière est particulièrement mal perçue par les citoyens**. À chaque année, les villes ont l'odieux de décréter leur indexation tandis que la croissance des revenus liés à l'impôt sur le revenu se fait de façon automatique pour les gouvernementaux supérieurs, sans battage médiatique. Les taxes municipales offrent pourtant le meilleur rapport coût/bénéfices pour chaque citoyen, quel que soit son âge ou son statut social. Chacun a droit aux mêmes services de bases : eau potable, assainissement des eaux usées, déneigement, cueillette des matières résiduelles, sécurité publique, etc.

Si les administrations municipales jugent qu'elles ne peuvent plus augmenter le fardeau fiscal de leurs citoyens, cela voudrait dire qu'elles vivent au-dessus de leurs moyens... Le cas échéant, soit **l'offre de services est revue, soit le partage des recettes fiscales est revu pour compenser les nouveaux services imposés au fil des années**. (À cet égard, un exemple souvent cité par les alliances municipales est le transfert d'un pourcentage de la taxe de vente provinciale vers les villes.) On a en effet observé que le panier de services aux citoyens a beaucoup augmenté, que ce soit par choix (ex: loisirs, culture), par transfert de responsabilités du gouvernement provincial (ex: voirie, logement social) ou par l'imposition de nouveaux services ou de nouvelles normes (ex: transport collectif, sécurité incendie). Les services de bases que sont les réseaux d'eau semblent avoir été oubliés au profit de ces nouveaux services.

Ainsi, nous croyons que **le poids de l'eau sur le compte de taxes n'est pas proportionnel à son importance**. Cette décroissance s'est faite graduellement, insidieusement, et sans doute facilement car le modèle d'affaire de l'eau repose sur un parc d'infrastructures et d'équipement impressionnant (quoique peu visibles) et grandement automatisé. La masse salariale y est moins importante que dans bien d'autres services, qu'on pense à la sécurité publique par exemple. Cela crée une impression de "fonctionner tout seul", comme par magie, surtout lorsque les actifs sont jeunes et qu'ils ont une grande durée de vie. Les infrastructures ne font pas de bruit, elles ne manifestent pas, ne font pas la grève ... jusqu'au jour où elles font défaut par manque d'entretien et/ou à cause de leur âge avancé. Aujourd'hui, les ingénieurs municipaux se portent à la défense des infrastructures en eau et viennent dire qu'elles ont besoins d'attention maintenant, de façon soutenue et engagée.

Devant le constat de déficit d'entretien accumulé par les villes plus âgées, les villes jeunes doivent tirer des leçons. Elles doivent **créer dès maintenant un fond dédié au renouvellement des infrastructures** en eau. Le **montant annuel de la taxe spéciale** alimentant ce fond devrait être **révisé de façon quinquennale** dans le cadre du plan de gestion des actifs. Cette bonne pratique permettrait d'éviter le déficit d'entretien à venir et ainsi assurer une équité intergénérationnelle.

5. Financement

Les ressources humaines et financières limitées accentuent le besoin d'optimiser les investissements en ciblant les priorités. L'élaboration de **Plan de gestion des actifs** (PGA), tel que nouvellement encouragé par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) devient un **incontournable**.

La nouvelle mouture du programme d'aide financière **PRIMEAU va dans la bonne direction** en bonifiant substantiellement l'aide financière pour les villes qui implantent les bonnes pratiques, mais sans refuser une aide de base. Il est à souhaiter que le principe « **d'encourager fortement sans obliger** » suffira à implanter rapidement une profonde culture de gestion d'actifs où les priorités et les actions ne sont pas remises en question lors des cycles électoraux.

Nous croyons que les villes doivent poursuivre le développement de leur **autonomie financière** via une taxe spéciale sur l'eau en ce qui concerne le **maintien d'actif**. Les gouvernements devraient toutefois rester présents et amplifier leur aide en ce qui concerne les **projets de mise aux normes ou d'amélioration** de service. Encore une fois, nous sommes préoccupés par l'ampleur du défi relatif à l'assainissement des eaux usées et de toute évidence, les budgets disponibles dans les programmes actuels ne sont pas à la hauteur des besoins. À moyen terme, des **enveloppes dédiées** devraient être planifiées par le gouvernement fédéral, ce dans l'esprit des discussions qui ont eu lieu lors de l'élaboration de la *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents municipaux*. Autrement, le maintien d'actif risque fort d'être mis de côté ce qui creusera rapidement le déficit de maintien d'actif à un moment où la désuétude s'accélère. Le risque de rupture de service serait alors réel, affectant la santé des populations et la qualité de l'environnement.

Il nous apparaît important de souligner que les projets de mise aux normes, une fois complétés, engendreront une **hausse majeure des budgets de fonctionnement** des usines (coût, électricité, consommation de produits chimique, équipements supplémentaires à opérer et entretenir). Il faudra s'assurer de financer adéquatement ces augmentations de coûts. En aucun temps il ne faudrait que les budgets d'entretien régulier des équipements soient amputés. On ne doit pas non plus mettre en veilleuse les investissements en maintien d'actifs ni créer des moratoires sur les embauches nécessaires pour mettre en place une saine gestion de ces infrastructures, d'une valeur globale de 173 milliards à l'échelle du Québec, faut-il le rappeler. Si **proposer une solution au financement des services** relève principalement des trésoriers des villes, il est impératif qu'un dialogue fort et soutenu se tisse avec les gestionnaires d'actifs, les directeurs généraux et les élus des villes. Résoudre cette difficile équation équivaudra sans doute à faire des choix douloureux, mais il importe de bien évaluer l'impact de ces choix et de les faire consciemment et de façon responsable.

Enfin, nous réitérons le fait qu'embaucher des ressources pour entretenir, inspecter et contrôler, ça rapporte! Qu'on pense aux raccords croisés, à la réglementation sur l'arrosage, l'interdiction du refroidissement à l'eau, les diagnostics de réseaux, ou la détection de fuites par exemple, il s'agit **d'investir dans l'expertise pour prévenir** des abus, des dommages et des mauvais usages qu'il coûterait beaucoup plus cher à corriger plus tard.

6. Capacité de réalisation

On pourrait avoir tout l'argent du monde disponible, l'autre nœud crucial à dénouer est la capacité de réalisation. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de règles administratives et légales toujours plus lourdes, il faut **travailler à réduire les délais!** Sachant que la durée de réalisation d'un projet standard municipal est minimalement de 2 ans, on peut imaginer qu'un projet techniquement et financièrement hors normes (on parle de plusieurs milliards pour la mise aux normes en eaux usées) prendra une dizaine d'année. À titre d'exemple récent, pour voir le jour en 9 ans, le REM a nécessité une loi-cadre spéciale et une volonté politique de tous les paliers de gouvernements. Force est de constater que ce n'est pas le cas pour l'eau... Pourtant **l'eau, c'est-à-dire l'accès à une eau potable de qualité en tout temps, la récupération des usages de nos cours d'eau et leur protection** devrait être un **projet de société** au même titre que le transport collectif.

Pour faciliter l'utilisation de l'aide financière et accélérer les mises en chantier, il faut tenter de diminuer les étapes d'approbation des projets et leurs délais. Nous suggérons de créer des **programmes plus souples, avec une obligation de résultats plutôt que de moyens et une reddition de compte finale** plutôt que des approbations préalables qui retarde les octrois de contrats. Nous croyons que les appels d'offres pourraient être facilités en **autorisant les pré-sélections, les préachats**, la reconnaissance des **nouvelles technologies**, et en s'appuyant sur l'expérience d'autres villes à l'international.

Le **mode d'attribution des contrats de service professionnels** par les municipalités pourrait être adapté en favorisant une **sélection basée sur la compétence** et en tenant compte de **critères techniques adaptés** selon la nature des projets et leur complexité.

La capacité du marché externe à répondre à un volume d'appels d'offres qui seraient nettement en hausse doit aussi se développer et se maintenir concurrentiel. À cet effet, il y a lieu de maintenir les efforts visant une meilleure concertation entre le gouvernement du Canada, celui du Québec et les municipalités pour **assurer un rythme d'activités stable et prévisible pour les fournisseurs de service en matière de projets d'assainissement.**

La réalisation de projets majeurs nécessitera la mise sur pied de plusieurs bureaux de projets qui requerront une expertise allant au-delà de la conception en ingénierie. De multiples **professionnels en gestion de projets seront requis** au sein des villes, alors que les besoins sont ponctuels. Il serait peut-être plus efficace de concentrer ces ressources **au sein d'une agence créée par le gouvernement**, un peu à l'image de la SQAÉ, et de les prêter aux villes ou de les dédier à un projet particulier, en fonction des priorités. Elles supporteraient ainsi les municipalités dans la planification et la mise en œuvre de leur projet, en prenant en charge la gestion des appels d'offres, l'octroi des contrats, et la coordination des grands chantiers en fonction de la capacité du génie conseil et des entreprises de construction.

7. Gouvernance

Encore une fois, nous croyons que les services d'eau ne devraient pas être soumis aux aléas des décisions politiques. Nous suggérons que, comme pour les schémas de couverture de risque en protection incendie, des **niveaux de services minimums** soient **imposés** par les gouvernements supérieurs pour les

infrastructures en eau. Si ceux-ci ne sont pas respectés, les administrations municipales ne pourraient sabrer les budgets de fonctionnement et d'entretien. Le cadre des futurs PGA pourrait-il mener vers la définition de ces niveaux de services minimum ?

Pour mobiliser le mieux, nous encourageons les responsables municipaux de l'ingénierie, des travaux publics, des finances et des communications à **s'unir pour mieux communiquer les enjeux**, élaborer des tableaux de bord, faire des bilans annuels et partager leur connaissances avec le plus grand nombre.

Enfin, à court terme, il serait intéressant de créer un **groupe de travail interministériel** (MAMH et MELCC) pour **identifier les obstacles administratifs et techniques** freinant la réalisation des projets afin de bonifier les processus d'approvisionnement et les programmes d'aides financières.

CONCLUSION

L'importance des services d'eau pour le fonctionnement de notre société ne devrait pas nécessiter de démonstration. Malheureusement, on ne se rend compte de la valeur réelle de quelque chose que lorsqu'on le perd. Les exploitants des services d'eau municipaux ne souhaitent pas se rendre là. Mais ils savent très bien que les défis qu'ils vivent au quotidien ne sont qu'un aperçu de ce qui pourrait arriver demain si le grand chantier de la pérennisation des services d'eau n'est pas pris au sérieux.

Plusieurs suggestions que nous avons amenées sont déjà incluses dans la SQEEP portée par le MAMH. Nous croyons que celle-ci est bien alignée et doit être maintenue.

De même, la nouvelle orientation du MAMH d'exiger des PGA va dans le bon sens mais les organisations doivent être conscientes que cela exigera des efforts initiaux importants de la part des ingénieurs municipaux. La mise à jour des plans devra ensuite se faire en continue. Les effectifs de plusieurs villes devront sans doute être revus et bonifiés. Mais ces efforts seront rentables pour mieux connaître l'état des infrastructures, optimiser les investissements visant leur maintien et mieux planifier les ajouts futurs. Investir dans l'entretien et la prévention, c'est rentable!

Au-delà des pistes de solutions techniques qui ont été proposées à divers égards, le financement et la capacité de réalisation sont les deux enjeux prioritaires qui, s'ils ne sont pas améliorés, mettront réellement en péril les services de l'eau, aujourd'hui et pour les générations futures.

L'AIMQ demeure engagée à soutenir et outiller ses membres face aux défis de leur profession. Elle souhaite aussi collaborer avec le gouvernement et les autres acteurs du milieu pour être un vecteur de changement et contribuer à l'amélioration de la culture de gestion d'actifs. Parce que l'eau est au cœur du service municipal!

En terminant, nous tenons à remercier la Ville de Montréal pour cette démarche qui permet de sensibiliser la population en général mais aussi tous les paliers de décideurs, qu'il soit municipal, provincial ou fédéral, et de chercher collectivement des solutions à des problèmes complexes. Il va de soi que nous suivrons les résultats de cette consultation avec intérêt. Nous souhaitons à la Ville de Montréal le plus grand des succès dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie, pour le bénéfice de tous les montréalais mais aussi, pour les 1 107 autres municipalités du Québec.

Références :

- (1) *Rapport annuel 2022 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ), Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, 2022*
- (2) *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, Gouvernement du Québec 2019, ISBN : 978-2-550-81485-6*